

**Centre Communal d'Actions Sociales de
DENEUILLE-LES-MINES
Séance du 13 AVRIL 2023 – Session ordinaire**

Date de Convocation : 02 avril 2024

Nombre de Membres : en exercice : 11 - Présents : 9 - Votants : 9

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 avril, à 19 heures, la commission du C.C.A.S., légalement convoquée, s'est réuni, sous la présidence de Stéphane DEVERRIERE, Président du CCAS.

Étaient présents : Sylviane CHICOIS, Josiane AUDINAT, Claudine GIBOUDEAUX, Marie-Hélène MAZIARSKI, Florence PARENT, Stéphane DEVERRIERE, Bernard TRUCHE, Nadine LAURENT, Mathieu LABOUESSE

Absents excusés : Christelle MAZIARSKI, Fabienne AUCOUTURIER

Mme Marie-Hélène MAZIARSKI est élue secrétaire.

Après approbation du PV de la dernière réunion, le Président du CCAS, Monsieur DEVERRIERE Stéphane aborde l'ordre du jour.

n° 02/2024 – PRÉSENTATION ET APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023 - CCAS

Le Président expose aux membres présents le compte de gestion établi par la Trésorière du SGC de Montluçon, Mme LAMOTTE Sophie, à la clôture de l'exercice.

Après l'avoir visé, il certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis en même temps que le compte administratif.

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS, à l'unanimité, approuvent le compte de gestion de l'exercice 2023 dressé par Mme LAMOTTE, laissant apparaître les résultats suivants :

	<u>résultat de l'exercice 2023</u>	<u>résultat de clôture 2023</u>
Section de Fonctionnement :	830.53 €	5 357.25 €

n°03/2024 – Présentation et vote du compte administratif 2023 - Budget CCAS :

Réunis sous la présidence de Mme AUDINAT Josiane élue Présidente de séance en application de l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par M. DEVERRIERE Stéphane, Président, qui s'est retiré au moment du vote,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives dudit exercice

Les membres du CCAS, à l'unanimité :

- 1- donne acte à M. le Président de la présentation faite du compte administratif ;**
- 2- constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;**
- 3- reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;**

4- arrête les résultats tels que définis dans le compte administratif 2023

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	9 166.72
	Réalisé :	3 929.47
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	9 166.72
	Réalisé :	9 286.72
	Reste à réaliser :	0,00
<u>Résultat de clôture de l'exercice 2023</u>		
Fonctionnement :		5 357.25
Résultat global :		5 357.25

n°04/2024 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2023 - BUDGET CCAS

*Le Conseil d'Administration, réuni sous la Présidence de M. DEVERRIERE Stéphane,
Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, ce-jour
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023
Constatant que le compte administratif fait apparaître :*

- un excédent de fonctionnement de :	830.53
- un excédent 2022 reporté de :	4 526.72
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	5 357.25

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2023 : EXCÉDENT	5 357.25
Affectation complémentaire en réserve (1068)
Résultat reporté en fonctionnement (002)	5 357.25

Après examen et délibération, le conseil d'administration du CCAS de DENEUILLE-LES-MINES, à l'unanimité, adopte l'affectation du résultat de l'exercice 2023.

n°05/2024 – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024 – CCAS

*Considérant les articles L.2312-1 à L.2312-4 du code général des Collectivités Territoriales,
Après étude du budget primitif général 2024 présenté ;*

Les membres du CCAS approuvent, à l'unanimité, le document présenté qui s'équilibre ainsi :

**Section de fonctionnement : Recettes / Dépenses : 8 997.25 €
Pas de section d'investissement.**

Séance levée à 20h

